



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

France 2

Question au Gouvernement n° 2057

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Monsieur le ministre chargé de la communication, il y a moins d'un an, vous vous joigniez à ceux qui dénonçaient la dérive commerciale des programmes de la télévision publique. Vous souhaitiez même - noble intention ! - un plafonnement des recettes publicitaires de France 2. Pourquoi donc faites-vous aujourd'hui exactement le contraire de ce que vous promettiez il y a quelques mois ?

En effet, la loi de finances prévoit que le budget de France 2 sera assuré pour plus de 50 % par des recettes publicitaires. Vous poussez donc France Télévision à la médiocrité par la course à l'audience et vous organisez la mise en faillite réelle du service public puisque ces objectifs publicitaires, tous les observateurs le savent, sont irréalisables.

S'agit-il, monsieur le ministre, de préparer la privatisation de France 2 ou, comme d'autres indices le laissent à penser, par exemple les conditions de l'interview du Président de la République jeudi, de faire pression sur la télévision publique pour mieux la soumettre aux intérêts domestiques de la majorité ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, je vous rassure d'emblée : il n'est pas question de privatiser France 2.

M. Richard Cazenave. Il n'y a pas à les rassurer !

M. le ministre de la culture. Le budget de la communication répond à plusieurs priorités, la première étant de ne pas augmenter la redevance.

La deuxième correspond au choix de réorganiser le service public audiovisuel autour de deux grands pôles : d'une part un pôle de la demande autour de France 2 et France 3, chaînes auxquelles, c'est vrai, des économies ont été demandées ; d'autre part un grand pôle culturel de l'éducation, de l'accès à la connaissance, de l'accès au savoir, qui sera réalisé après la fusion de La Cinquième et d'Arte.

Monsieur le député, permettez-moi de vous dire que, pour une fois, un ministre en charge de la communication ne créera pas une chaîne supplémentaire. Il va au contraire essayer de rationaliser le service public audiovisuel. En effet, nous sommes le seul pays au monde à avoir quatre chaînes de télévision publiques et il est essentiel de ne plus jamais y toucher.

Enfin, monsieur Mathus, permettez-moi de m'étonner de votre question sachant que, entre 1990 et 1993, les gouvernements que vous avez soutenus ont augmenté de 68 % le volume de la publicité sur France 3.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

### Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Monsieur le ministre chargé de la communication, il y a moins d'un an, vous vous joigniez à

ceux qui denoncaient la derive commerciale des programmes de la television publique. Vous souhaitiez meme - noble intention ! - un plafonnement des recettes publicitaires de France 2. Pourquoi donc faites-vous aujourd'hui exactement le contraire de ce que vous proniez il y a quelques mois ?

En effet, la loi de finances prevoit que le budget de France 2 sera assure pour plus de 50 % par des recettes publicitaires. Vous poussez donc France Television a la mediocrite par la course a l'audience et vous organisez la mise en faillite reelle du service public puisque ces objectifs publicitaires, tous les observateurs le savent, sont irrealisables.

S'agit-il, monsieur le ministre, de preparer la privatisation de France 2 ou, comme d'autres indices le laissent a penser, par exemple les conditions de l'interview du President de la Republique jeudi, de faire pression sur la television publique pour mieux la soumettre aux interets domestiques de la majorite ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le depute, je vous rassure d'emblee: il n'est pas question de privatiser France 2.

M. Richard Cazenave. Il n'y a pas a les rassurer !

M. le ministre de la culture. Le budget de la communication repond a plusieurs priorites, la premiere etant de ne pas augmenter la redevance.

La deuxieme correspond au choix de reorganiser le service public audiovisuel autour de deux grands poles: d'une part un pole de la demande autour de France 2 et France 3, chaines auxquelles, c'est vrai, des economies ont ete demandees; d'autre part un grand pole culturel de l'education, de l'acces a la connaissance, de l'acces au savoir, qui sera realise apres la fusion de La Cinquieme et d'Arte.

Monsieur le depute, permettez-moi de vous dire que, pour une fois, un ministre en charge de la communication ne creera pas une chaine supplementaire. Il va au contraire essayer de rationaliser le service public audiovisuel. En effet, nous sommes le seul pays au monde a avoir quatre chaines de television publiques et il est essentiel de ne plus jamais y toucher.

Enfin, monsieur Mathus, permettez-moi de m'etonner de votre question sachant que, entre 1990 et 1993, les gouvernements que vous avez soutenus ont augmente de 68 % le volume de la publicite sur France 3.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Mathus Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2057

**Rubrique :** Television

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 1996, page 8183

**Réponse publiée le :** 11 décembre 1996, page 8183

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996